

Séance ordinaire du 02 septembre 2025

L'an 2025, le 02 septembre à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de communes Les Rives de la Laurence, légalement convoqués se sont réunis au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Frédéric DUPIC.

PRESENTS :

MM. Frédéric DUPIC, Pierre COTSAS, Hubert LAPORTE, Philippe GARRIGUE Pascal COURTAZELLES, Pierre SEVAL, Pierre DURAND, José MARTIN, Mmes Emmanuelle FAVRE, Sylvie BRISSON, Nanou LAURENTJOYE, Céline BAGOLLE, Laetitia DA COSTA, Sylvie FONTENEAU Alice PLATRIEZ, Sylvie AYAYI

EXCUSES :

Monsieur Olivier LAFEUILLADE ayant donné pouvoir à Sylvie BRISSON
Monsieur Harrag KOUTCHOUCK ayant donné pouvoir à Céline BAGOLLE,
Madame Sybil PHILIPPE
Monsieur Cédric CHALARD
Monsieur Luc DUTRUCH

ABSENTS :

Madame Lucie LAVERGNE

Secrétaire de séance : Emmanuelle FAVRE

Date de convocation : 21/08/2025

Nombre de Conseillers : 22

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 16

Nombre de suffrages exprimés : 18

D.2025-09-08 : Budget DM n° 1 Budget annexe Assainissement Collectif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget annexe assainissement collectif 2025,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements tels que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de :

- Adopter la décision modificative n°1 au budget annexe assainissement collectif telle que détaillée comme suit :

Désignation	Dépenses			
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-622-921 : Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	4 447,19 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	4 447,19 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66112-921 : Intérêts - Rattachement des ICNE	52,81 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6688-921 : Autres	0,00 €	4 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	52,81 €	4 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	4 500,00 €	4 500,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-2315-921 : Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	122 360,80 €	0,00 €	0,00 €
R-238-921 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	122 360,80 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	122 360,80 €	0,00 €	122 360,80 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	122 360,80 €	0,00 €	122 360,80 €
Total Général	122 360,80 €		122 360,80 €	

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- Adopter la décision modificative n°1 au budget annexe assainissement collectif telle que détaillée ci-dessus

Fait à Saint-Loubès, le 02 septembre 2025

Le Président



Frédéric DUPIC



La secrétaire de séance



Emmanuelle FAVRE

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécoeurs citoyens » accessible par le site Internet www.telerecoeurs.fr